RÉGLEMENT DES EPREUVES

A) COURSE INDIVIDUELLE

Art.1 Le Comité d'organisation « Alençon-La Croix Médavy » organise le dimanche 29 mars 2026 à 10h30 une course pédestre.

Art.2 Le parcours de 15,6 Km part du Parc Anova à Alençon, et se termine au carrefour de la Croix de Médavy. Les participants s'engagent à accomplir la distance de la ligne de départ jusqu'à la ligne d'arrivée.
Les membres du Comité sont habilités à disqualifier tout concurrent ayant un esprit antisportif avant, pendant ou après la course ou ne respectant pas les consignes du Comité d'organisation.

Art.2.1 Tout coureur ne laissant pas apparaître son dossard dans son intégralité sera disqualifié.

Art.2.2 Les concurrents doivent être nés en 2008 ou avant.

Art.3 Le Comité d'organisation a la possibilité, pour des raisons de sécurité, de modifier le parcours, partiellement ou totalement, au dernier moment, même si les concurrents n'ont pu en être avertis auparavant.

Art.4 En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'interdiction par la préfecture ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents, le comité d'organisation décrète l'annulation de l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art.4.1 En cas d'impossibilité majeure et indépendante de notre volonté de maintenir la course Alençon-La Croix Médavy à la date prévue (conditions météorologiques, sanitaires, de sécurités liées à des actes de malveillance ou de terrorisme ou autres), l'organisateur fera son maximum pour replanifier la course ultérieurement.

Art.5 Certificats médicaux et licences

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition Alençon- La Croix Médavy 2026 est soumise au téléchargement obligatoire sur le site permettant les inscriptions :

- Soit d'une licence Athlétisme, délivrée par la FFA pour la saison 2025-2026.
- Soit du Pass Prévention Santé de moins de 3 mois (le jour de la course)

Art.6 Le temps imparti aux concurrents pour être classé est de 2h15. Tout concurrent n'ayant pas franchi le km 8 (carrefour de Radon) dans le délai d'une heure sera mis hors course et devra remettre son dossard aux membres de l'organisation habilités. Au-delà de ce délai, la sécurité du participant n'est plus assurée par les organisateurs.

Art.7 Des postes de ravitaillement seront mis en place aux 8e km et au 12,5e km, ainsi qu'après la ligne d'arrivée.

Art.8 En application du règlement de la CNR (Commission Nationale du Running), tout accompagnateur, notamment à bicyclette ou en roller, en fauteuil roulant, est interdit sur le parcours, sous peine de disqualification du concurrent accompagné. Interdiction d'être accompagné d'animaux (chiens ou autres).

Art.9 Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée. Des panneaux indiqueront tous les postes de secours. Les postes de secours ne sont pas des postes de ravitaillement.

Art.10 Le Comité d'Organisation est couvert par une assurance responsabilité civile auprès de « MARSH ».

Art.11 Tarifs

Pour les coureurs individuels, le tarif d'engagement est fixé à 20€ (retour en car compris) ou de 15€ (retour sans car) pour toutes inscriptions avant le samedi 28 février 2026 23h59. Il passera au tarif unique de 25€ (retour avec ou sans le bus) pour toutes inscriptions du 1er mars au 21 mars 2026 23h59.

Un repas (plat chaud, fromage, desserts) sera proposé de 12h00 à 15h00 au parc Anova au tarif de 12€ en supplément à réserver au moment de votre engagement. Les boissons (vins, bières, café) seront en supplément.

Art.12 Le retrait des dossards et des bracelets « bus » se fera au Parc Anova le samedi 28 mars de 15h à 18h et le dimanche 29 mars de 8h à 10h. Présentation obligatoire d'une pièce d'identité.

Art.13 Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne en dehors de l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve, et ce participant sera disqualifié sur le champ (falsification des classements et catégories). L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Art.14 CNIL Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et, si possible, votre numéro de dossard.

Art.15 Droit d'image. Les concurrents autorisent expressément les organisateurs d'Alençon-La Croix Médavy et leurs ayants droit, c'est-à-dire leurs partenaires et les médias, à utiliser toutes images prises à l'occasion de leur participation à la course Alençon-La Croix Médavy et sur lesquelles ils pourraient apparaître. Cette utilisation peut se faire sur tous types de supports, y compris des documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

Art.16 Les coureurs et randonneurs devront présenter au chauffeur ou aux bénévoles le bracelet ou dossard avec un B notifié pour accéder aux bus retour, réservé lors de l'engagement. Les navettes sont réservées exclusivement aux coureurs munis de ce dossard. Le premier départ aura lieu à 11h45.

Des cars sont à disposition pour tous les coureurs au Parc Anova pour le transport de leurs sacs vers l'arrivée. Les concurrents retrouveront ces véhicules sur la zone d'arrivée. L'organisation ne prend pas en responsabilité les vols ou pertes d'objets au sein des bus vestiaires.

Art.17 Les inscriptions doivent se faire par l'intermédiaire du site internet de la course, voire le module d'inscription du site. Le Comité n'acceptera aucun dossier d'inscription incomplet. Aucune inscription après le 21 mars 2026 23h59.

Art.18 Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Art.19 Les résultats officiels seront disponibles sur le site internet : **https://www.breizhchrono.com** en direct

Art.20 Remise des récompenses, à partir de 14h00 à Anova.

Seuls les concurrents présents sur le podium pourront prétendre aux récompenses.

Scratch Hommes et Femmes
1er: 500€ **2e**: 300€ **3e**: 250€ **4e**: 200€ **5e**: 150€ **6e**: 125€ **7e**: 100€ **8e**: 100€ **9e**: 80€ **10e**: 80€ **11e**: 60€* **12e**: 60€* **13e**: 50€* **14e**: 50€* **15e**: 50€*

Les 3 premières places : Chèque

De la 4e à la 15e place : Bon Leclerc (utilisable dans tous les Leclerc de France)

*De la 11e place à la 15e place, sous condition d'avoir couru en 1h00'00 maximum chez les hommes et 1h12'00 maximum chez la femme.

Présence OBLIGATOIRE de l'athlète au Podium de 14h00 à 15h00. Un entraîneur, parent, ami n'est pas considéré comme une présence.

100€ de bonus uniquement au vainqueur sous condition d'avoir couru en moins de 49'05'' pour l'homme et 1h03'06'' chez la femme.

Récompense hors scratch, à partir du 11e uniquement
1er JU/ES (2006 à 2008) H et F : 50€ en Bon Leclerc (utilisable dans tous les Leclerc de France)
1er M1 /M2 (de 1977 à 1986) H et F : 50€ en Bon Leclerc (utilisable dans tous les Leclerc de France)
1er M3 / M4 (de 1967 à 1976) H et F : 50€ en Bon Leclerc (utilisable dans tous les Leclerc de France)
1er M5/M6 + (de 1957 à 1966) H et F : 50€ en Bon Leclerc (utilisable dans tous les Leclerc de France)
1er M7 et + (1956 et moins) H et F : 50€ en Bon Leclerc (utilisable dans tous les Leclerc de France)

Art.21 Tirage au sort : Un voyage d'une valeur de 1000€ sera proposé pendant les récompenses. L'athlète devra être présent physiquement.

Art.22 Lot d'inscription : L'inscription comprendra un lot par coureur, un tour de cou personnalisé au départ, ainsi qu'une médaille et un éco-cup uniquement pour les finishers à l'arrivée.
Un tee-shirt pourra être acheté lors de l'inscription au tarif de 10€. Des lieux de souvenir avec un stand photos seront présents au départ et à l'arrivée le jour de la course.

Art.23 Ravitaillement : Le ravitaillement en eau se fera par bouteille aux km8 et 12 et par éco-cup à l'arrivée. Trois ravitaillements seront proposés au cours du parcours avec de l'eau et des aliments sucrés. Au km12, uniquement de l'eau.

Art.24 Restrictions : pour des raisons de sécurité, il ne sera pas possible de courir avec un casque audio isolant totalement du monde extérieur afin de pouvoir entendre les secours remonter sur les interventions en cas d'urgence par la voie de gauche.

Art.25 Personnes en situation de handicap : La course est ouverte aux personnes en situation de handicap sous réserve de justificatifs et selon les conditions de l'article 4. Pour les personnes accompagnées d'un guide, celui-ci devra également s'inscrire. Fauteuils roulants acceptés. Un départ spécifique sera donné à 10h25.Il n'y aura pas de classement spécifique mais un tirage au sort pour un bon d'achat de 50€.

B) COURSE RELAIS

Règlement identique à la course individuelle sauf :

Le montant est fixé à 26€ (Aller en bus compris pour le relayeur 2 au Km8, retour en bus pour les 2 relayeurs après leur course), pour l'équipe pour toute inscription avant le 28 février 2026 23h59. Il passera à 36€ pour toute inscription du 1er mars au 28 mars 2026 23h59. Même tarif si les relayeurs n'utilisent pas les bus.

Le 1er relayeur effectue le parcours du départ au km 7,8 (plots). Du 7,8e au 8,2km, il devra courir à côté du 2e relayeur jusqu'au 2e plot. Le 1er relayeur devra s'arrêter au km 8,2. Toute équipe de relais qui ne fera pas les 400 m entièrement entre les plots à côté sera disqualifiée.

Le relais est ouvert à partir de la catégorie Cadet (2010). Une autorisation parentale obligatoire pour les mineurs nés entre 2008 et 2010.

Récompenses du relais

100% en Bon Leclerc (utilisable dans tous les Leclerc de France)
Relais Hommes 1er : 200€ **2e**: 150 € **3e** : 100€
Relais Femmes 1er : 200€ **2e**: 150 € **3e** : 100€
Relais Mixte (1H + 1F) 1er : 200€ **2e**: 150€ **3e**: 100€
Relais 90 ans à deux (3960 maximum les 2 années de naissance cumulées maximum) 1er: 50€

50€ pour l'équipe qui aura le plus d'écart d'âge entre les deux.
Une seule récompense possible par équipe, le scratch prime sur les autres récompenses. Pas de cumul possible.

C) RANDONNÉE

Le départ du parcours de 13.3km est à 8h00 à la Maison des Loisirs à Damigny et l'arrivée au carrefour de la Croix de Médavy.
Fin de la Randonnée maximum : **12h30**

Le montant est fixé à 11€ (retour en car) ou à 6€ (retour sans car) jusqu'au 28 février 2026 23h59. A partir du 1er mars et jusqu'au 21 mars 2026 23h59, 13€ par randonneur (retour en bus compris).

Accès ravitaillements au km5, et à l'arrivée. Pensez à venir avec votre ecocup qui vous a été remis lors du retrait de votre dossier. Retrait des dossiers aux mêmes horaires que pour la course.

Un séjour VTF sera à remporter pour les randonneurs sous tirage au sort. Présence obligatoire de la personne récompensée pour retirer le lot lors de la remise des récompenses le dimanche 29 mars après-midi au hall 2.

Aucune manifestation, revendication extra-sportive ne doit apparaître lors de cette manifestation

Les derniers dossiers pourront être retirés à la maison des Loisirs à Damigny le jour J de 7h00 à 7h45.

Site internet : www.alenconlacroixmedavy.com
contact@alenconlacroixmedavy.com